



Dois je payer un preavis sur un bien en vente

Par **antoine27**, le **19/11/2013 à 20:58**

bonjour
j'ai quitter le domicile conjugal en commun accord .nous avons une maison en location .mon epouse a egalement quitter le logement sans preavis .j'ai donner mes 3 mois de preavis .la maison est vide .ma proprietaire ne veut pas relouer elle met en vente .quels sont me droit dois je payer jusqu au bout du preavis .
merci

Par **Lag0**, le **20/11/2013 à 08:19**

Bonjour,
Oui, le locataire est redevable du loyer et des charges durant tout le préavis si c'est lui qui a donné congé. Et ceci, même s'il rend les clés avant.
Il n'y a qu'en cas de relocation que cette obligation s'éteint.
Votre propriétaire n'a aucune obligation de relouer au plus tôt ni même de relouer tout court...

Par **antoine27**, le **20/11/2013 à 19:27**

merci bien